

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBERGENVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

date de la Convocation: 3 mars 2025

Nombre de Membres en exercice : 10

Présents : 4

Votants : 4

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 10 mars à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni, sous la présidence de : Monsieur Mario MANCUSO Vice Président.

Etaient Présents : Mario MANCUSO -Françoise PERSIDE- Mme DUTEL RODI - Marc CONGARD

Absents excusés : Edward DANGELOT - Thierry MONTANGERAND - Marie Josée VOINIER - Gilles LÉCOLE - Sybille MARCHAND- Virginie MEUNIER

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni ce jour, suite au report de la séance du 27 février 2025, faute de quorum.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

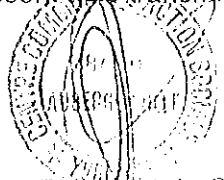
Vu l'article 107 de la loi NOTRE du 7 août 2015,

Considérant qu'annuellement, l'examen du budget doit être précédé d'un rapport à l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans un délai de deux mois avant le vote du budget. Le rapport ne peut pas être présenté au cours de la même séance que l'examen du budget primitif (Tribunal Administratif Versailles, le 16 Mars 2001, Commune de Lisses).

Le rapport d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Il doit donner lieu à une délibération qui, en prenant acte de la tenue du débat, permet aux services préfectoraux de s'assurer du respect de la loi.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ARTICLE 1 : PREND ACTE** de la tenue du rapport d'orientations budgétaires en séance du 10 mars 2025,
- **ARTICLE 2 : RECONNAÎT** avoir examiné les grandes orientations du Budget 2025 du Centre Communal d'Action Sociale.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le
Et Publié le

P/ Le Maire, Président du CCAS
Le Vice-Président
Mario MANCUSO

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre


P/Le Maire, Président du CCAS
Le Vice-Président,
Mario MANCUSO

REÇU EN PRÉFECTURE

le 28/03/2025